Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal. p a

Huitième Année. — N° 77. Dimanche 23 Septembre 1894.

Prix du numéro 10 centimes. Bureaux: Rue de la Serre, 27.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ABONNEMENTS

	Un an:	Six mois:
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

On s'abonne a tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds.

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industrie du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

L'Union franco-suisse

Un économiste français, M. Paul Beauregard, publie sous ce titre, l'intéressant article qui suit :

Le protectionnisme perd, chaque jour, du terrain.

Les résultats que nous avions prévus, et même prédits, s'affirment de façon si évidente, les bilans du commerc extérieur démontrent avec tant de force la décadence de notre commerce extérieur que, fatalement, les yeux s'ouvrent. Récemment, encore, les statistiques impartiales de l'Office du Travail dressaient contre le régime de 1892 l'acte d'accusation le plus formel. Ceux qui suivent les évènements, ceux qui, étant renseignés, ont le droit de porter un jugement, n'ont aujourd'hui plus de doute. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les journaux. Il y a quelques années, les organes libre-échangistes étaient réduits à un petit nombre : on ne les compte plus aujourd'hui. Tous, si l'on excepte la presse spéciale que dirige M. Méline, dénoncent le régime protectionniste, ceux-là même qui, jadis, vrais moutons de Panurge, répétaient à l'envi les plaisanteries courantes contre le libre-échange et les économistes et prédisaient l'avènement d'une ère nouvelle de bonheur intérieur. Les faits ont parlé, et les statistiques ont montré à tous le chemin de Damas.

Malheureusement, la presse, organe de l'opinion, devance en cela l'opinion. Comme le disait, récemment, dans un brillant article, M. Lockroy, il nous faudra attendre un certain temps encore, avant que la majorité, arbitre de nos destinées, se trouve modifiée dans le sens libéral. Il est d'ailleurs consolant de penser que, le jour où les idées de la majorité changeront, les membres qui la composent ne changeront pas. Notre régime, que l'on accuse souvent de favoriser l'instabilité gouvernementale, se fait, du moins, remarquer, par uue parfaite stabilité de la représentation nationale. Quoi que ce soit qui se vote, ce sont toujours les mêmes députés qui le votent, et quand il faudra renverser l'œuvre de M. Méline, la besogne sera d'autant mieux faite, qu'elle se trouvera confiée à ceux-là mêmes qui ont édifié cette œuvre sous ses ordres. Je ne désespère pas de voir alors M. Domergue dénoncer ceux de mes collègues qui sont protectionnistes et les sommer de faire tourner leurs opinions scientifiques au gré de la girouette parlementaire.

Nous n'en sommes pas là : c'est l'avenir, non le présent qui nous réserve ces joies. Pour le moment, la masse électorale poursuit encore le mirage des promesses qui lui ont été faites. Rien ne vient, mais on attend toujours : il est si dur de renoncer à des espérances, même insensées ! Et les campagnes restent protectionnistes, se plaignant seulement de n'être pas assez protégées, contraignant même les chevaliers de la protection à leur déclarer qu'elles ont obtenu plus que leur part.

Et pourtant, dès aujourd'hui, d'excellents résultats peuvent être obtenus. Il suffit, pour cela, de se donner quelques peines, de bien poser les questions, de dissiper les malentendus. On est alors tout surpris de trouver des alliés là où on espérait le moins en rencontrer.

« L'Union » pour la reprise des négociations commerciales avec la Suisse, vient d'éprouver une surprise de ce genre. Elle nous communique un intéressant document d'où il résulte que ses progrès, déjà considérables, s'étendent dans tous les milieux, même dans les milieux agricoles. On ne sera certes pas surpris d'apprendre qu'elle ait groupé un grand nombre de commerçants et d'industriels. Il y a là deux domaines où l'idée libre-échangiste rencontrera toujours quantité d'adhésions. Mais il n'en est pas de même des agriculteurs et des viticulteurs. On leur a dit tant de choses et des choses si extraordinaires qu'ils sont devenus les plus fermes appuis de la filature et de la betterave. Un certain nombre d'entre eux s'aperçoivent pourtant qu'on les a trompés et que le marché intérieur ne suffit pas à leur bonheur. Ils confessent leurs torts et demandent qu'on renoue les relations commerciales avec la Suisse. Le tarif minimum n'a plus de charmes pour eux.

« La fameuse mévente des vins, par exemple, dit « l'Union » dans le document que nous avons sous les yeux, qui a défrayé pendant si longtemps la chronique des journaux de toutes catégories, n'est-elle par la conséquence, en grande partie, du nouveau régime, autrement dit des taxes prohibitives qu'ont appliquées à nos produits en général, à nos vins en particulier, les nations dont nous avons frappé nous-mêmes les marchandises de droits démesurément élevés ? La Suisse, entre autres, fournit l'exemple le plus frappant de cette assertion, puisque de 13 millions environ, chiffre moyen de la décade 1881-90, qu'avait atteint notre exportation de vins dans ce pays, celle-ci a dépassé à peine un million au cours de l'année 1893, soit une perte de 93 %.

Qu'on s'étonne après cela d'adhésions aussi caractéristiques à la campagne entreprise par « l'Union » que celle qui lui a été adressée de Cette, le 4 juillet dernier par un comité de viticulteurs et négociants de la région et non des moins favorablement connus, puisque l'un d'eux, M. Auguste Laurent, est président de la Société départementale d'encouragement et d'agriculture de l'Hérault, et d'autres, M. Cyprien de Crozais, vice-président du Comice agricole de Beziers ;

M. Louis Estève, président de la Chambre de commerce de Cette; M. Aymeric, président du Syndicat du commerce de cette ville, à l'initiative duquel on doit la formation de ce Comité.»

Déjà, avant cette manifestation anti-protectionniste, s'en était produite une autre sur un point différent de notre territoire, bien que pays de viticulture également, le Mâconnais. En avril dernier, 1,500 viticulteurs, réunis à Romanèche-les-Thorins, avaient, à la suite d'une intéressante discussion, adopté à l'unanimité la résolution suivante:

«Les viticulteurs de la région beaujeolaise et mâconnaise réclament avec insistance des pouvoirs publics la reprise des négociations avec la Suisse, afin de faire cesser un état de choses absolument préjudiciable aux intérêts des deux pays.»

L'auteur de l'article parle ensuite du sentiment qui a présidé à l'organisation de la conférence de Mâcon et conclut comme suit:

Ces faits sont, certes, tout à l'honneur de «l'Union». Comme elle le dit, ils prouvent à quel point ses efforts sont justifiés. Mais ils démontrent encore autre chose: c'est que le parti libéral a commis une grave faute en négligeant de s'organiser. Que n'eut-on pas obtenu si depuis dix ans, une propagande énergique eût été opposée à celle qu'ont si habilement menée les protectionnistes. Aux promesses décevantes, à ces mots attrayants de protection, de hausse artificielle des prix, il fallait opposer la vérité et l'enseigner par la parole, en même temps que par la plume; et puisque les intérêts généraux sont livrés au vote de la majorité, s'efforcer de faire pénétrer dans le peuple des idées justes qui eussent dirigé ses votes. Songe-t-on que les socialistes eux-mêmes, tenants de l'égalité à outrance, et pourfendeurs des patrons en général et des monopoles en particulier, se sont trouvés au premier rang parmi ceux qui ont concédé, à un nombre limité de patrons, ce formidable monopole qui leur permet de s'enrichir aux dépens de tous. Quelle étrange cacophonie dans les idées! et ceux-là n'ont-ils pas quelque responsabilité, qui, pouvant éclairer la masse, ont si longtemps négligé de le faire?

Il serait grand temps de rendre aux questions économique la place à laquelle elles ont droit dans la vie du pays, dût-on pour cela imiter l'Amérique où la réforme des tarifs a décidé de la dernière élection présidentielle.

Exposition nationale

Le groupe I (horlogerie), a tenu mercredi 12 courant, au Locle, une importante séance, à laquelle tous ses membres assistaient. Le président a débuté en indiquant brièvement les travaux exécutés par le bureau depuis la dernière séance. La question des propositions à présenter au comité central au sujet de la vente des produits exposés, a donné lieu à une intéressante discussion. Il a été décidé de s'en tenir au règlement général de l'exposition qui autorise la vente, mais n'admet la livraison qu'après la clôture de l'exposition Comme complément, il a été décidé que les produits vendus ne seraient livrés qu'accompagnés d'un bordereau indiquant le nom du fabricant et le lieu de son origine.

Consultée aussi par le comité central sur l'organisation du jury et les récompenses, l'assemblée a décidé de préaviser pour une médaille unique, accompagnée d'un diplôme motivé; la médaille devrait avoir un caractère artistique et le diplôme contiendrait un texte concis indiquant les mérites des produits primés. Les exposants pourront se former facultativement en collectivité, par localité, par région, par canton, par genre de produits ou par syndicat ou association. Dans ce cas, la récompense obtenue serait une et pourrait être répétée pour chaque membre de la collectivité, mais seulement sous le titre d'inscription de la collectivité. Les exposants pourraient aussi se former en groupement en utilisant, en commun, un même emplacement; dans ce cas, ils conserveraient chacun leur individualité pour le concours et pour les récompenses.

Le jury serait nommé sur présentation du groupe, qui déterminera les subdivisions et les limites dans lesquelles il aura à opérer, mais en admettant dès à présent le principe du fonctionnement collectif des membres des subdivisions du jury.

Transports

Poste. — On peut dès maintenant accepter à l'expédition des colis postaux sans valeur déclarée et sans remboursement à destination de la *Guyane néerlandaise* et des *Antilles néerlandaises*. Ces envois sont acheminés par l'Allemagne et les Pays-Bas et réexpédiés, toutes les trois semaines à partir du jeudi 13 septembre 1894, par les paquebots du «Koninklijke Westindische Maildienst». Ceux à destination des Antilles néerlandaises peuvent aussi être dirigés directement par la voie d'Allemagne et les paquebots allemands. Les envois acheminés par cette dernière voie doivent être accompagnés de trois déclarations en douane, les autres de quatre.

Les colis à destination de la Guyane néerlandaise peuvent aussi être expédiés par la voie de France (trois déclarations) et les paquebots de la «Compagnie générale transatlantique» (départ de St-Nazaire le 9 de chaque mois).

— Les colis postaux à destination de Malte doivent, jusqu'à nouvel avis, être acheminés exclusivement par l'Italie.

Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie

Prospectus. — Toutes les personnes qui ont souvent ou occasionnellement besoin de se renseigner sur des négociants ou sociétés inscrits dans le Registre officiel du Commerce suisse, savent quelles difficultés l'on rencontre, pour arriver à ce but; on est obligé, soit de parcourir la Feuille officielle du Commerce suisse, ou de s'adresser au bureau du Registre du Commerce du district, où la dite maison à son siège. La société soussignée a donc cru répondre à un besoin ressenti dans de nombreux cercles et fréquemment exprimé, en s'adressant au Département fédéral des Affaires étrangères — section du Commerce — le priant de publier un *Annuaire officielle du Registre du Commerce suisse* d'un format commode et d'un prix modéré, qui parût en éditions assez fréquentes, pour être toujours une reproduction exacte du Registre du Commerce.

Le dit Département fédéral a répondu de la manière la plus aimable à notre demande, en faisant un contrat avec la maison, «Art. Institut Orell Füssli à Zurich», qui a récemment complété la publication d'un «Annuaire suisse du Registre du Commerce». D'après ce contrat, cette maison est tenue d'éditer toutes les années un «Livre des raisons de Commerce de la Suisse», et de le faire paraître de manière qu'il puisse être mis en vente au plus tard le 1er octobre de chaque année. Les autorités fédérales se sont entendues avec les cantons, pour que le texte original des inscriptions dans le Registre officiel du Commerce soit communiqué aux éditeurs ci-dessus, de sorte que cet ouvrage aura ainsi un caractère officiel et offrira toutes les garanties possibles d'exactitude. Ce livre d'environ 900 pages in-8°, doit donner tous les renseignements exigés par la loi, sur les 40,000 maisons et sociétés de commerce inscrites dans le Registre officiel du Commerce suisse, elle doit aussi indiquer les personnes autorisées à signer, le montant des commandites, l'importance du capital actions et obligations, etc. Les éditeurs tiendront compte dans la mesure du possible, pour les éditions suivantes, des observations et des désirs qui leur seront exprimés, en vue de compléter et de perfectionner cet ouvrage.

La validité du contrat est cependant liée à l'obligation de la souscription d'au moins 2000 exemplaires de cet ouvrage, et la Section de Commerce du Département fédéral des Affaires étrangères a, pour diverses raisons, chargé notre société de les recueillir; par la présente nous nous acquittons de cette tâche.

Le prix d'un exemplaire de cet «Annuaire officiel du Registre du Commerce suisse», avec couverture souple, souscrit au moyen de la feuille de souscription ci-jointe, est fixé pour la première année à 6 fr, (port non compris); pour les années suivantes il sera probablement de 5 fr. tandis que le prix de vente en librairie est de 10 fr.

Nous prenons la liberté de vous engager à contribuer pour votre part à la réussite de cette entreprise, en nous retournant d'ici au 20 septembre ct., au plus tard, la feuille de souscription ci-jointe, signée et munie de votre adresse exacte.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Zurich, le 3 septembre 1894.

Au nom du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

Le Président: C. Cramer-Frey. Le Secrétaire: Alfred Frey.

Une montre gallo-romaine

On sait que, pour mesurer le temps, l'Antiquité faisait usage de sabliers, de clepsydres et de cadrans solaires, tous appareils frappés du commun inconvénient de n'être nullement portatifs. On se demandait depuis longtemps de quels instruments d'horlogerie les anciens pouvaient se servir alors qu'ils n'étaient point chez eux. Une récente et très intéressante découverte nous permet aujourd'hui de répondre à la question.

Sur le territoire de Ruhling, commune de Cocheren, à 4 kilomètres de Forbach, se trouve le mont Hiéraple qui, au temps de la domination romaine, était couvert de constructions dont les ruines attestent l'importance. La tradition veut que ce site ait autrefois servi d'assiette à un castrum stativum commandant une voie de communication qui reliait Metz à Sarrebourg.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, on a mainte fois fouillé ce sol remarquable, et l'on en a exhumé quantité d'antiquités,

précieuses, entre autres un curieux monument consacré à la gloire de Tibère, l'an 20 avant l'ère chrétienne.

En 1892, M. Emile Hubér, de Sarreguemines, a derechef entrepris des fouilles sur l'un des versants du mont Hiéraple, et ses investigations y ont été singulièrement fructueuses. M. Maxe Werly s'est chargé du soin de dresser l'inventaire des objets recueillis : verres, poteries, monnaies, statuettes, ustensiles de pierre, de marbre, de fer et de bronze.

Or dans la série des bronzes se trouve un petit instrument dont le colonel de La Noë a su déterminer la destination et restituer le mode de fonctionnement. Ce petit bronze n'est autre chose qu'une montre solaire de poche. L'appareil dont il s'agit consiste en un disque de 0m044 de diamètre, encastré dans un cadre cylindrique — ou tube — qui le dépasse, de part et d'autre, en hauteur et constitue ainsi au-dessus de chaque face un rebord d'environ 0m005.

Un petit trou, foré dans l'épaisseur de ce cylindre, et débouchant à l'extérieur dans le plan médian, sert de logement au bout de chaine, cordon ou ficelle qui permet de suspendre l'instrument de telle façon que les faces en soient verticales. Etant donnée la verticalité, on remarque, à l'extrémité gauche du diamètre horizontal, un orifice tronconique traversant le rebord supérieur du cadre et évasé vers l'extérieur.

Une aiguille de bronze tourne à frottement dur autour du centre du disque. La tranche gauche de cette aiguille, qui passe exactement par le centre de rotation, est perpendiculaire au plan du cadran considéré. Sur l'hémicycle inférieur de ce cadran, le constructeur à tracé plusieurs droites. De ces lignes les unes sont des rayons du disque ; les autres relient transversalement, et deux à deux, les points de division marqués sur ces rayons. Celles-ci se rapportent aux Jours ; celles-là, aux Heures.

Le faisceau des lignes de Jours n'occupe qu'une partie de la moitié inférieure du disque où leurs extrêmes limitent un secteur d'environ 104°30' d'amplitude, lequel se trouve partagé en six petits secteurs égaux deux à deux, de part et d'autre du rayon central. Le long du rayon extrême de droite sont gravées les lettres IAN., initiales du mot *Januarius* (janvier) ; le long du rayon extrême de gauche, les lettres IVL, initiales de *Julius* (juillet). Les rayons intermédiaires correspondent respectivement, à partir de la droite : le deuxième, aux mois de février et décembre ; le troisième, à mars et novembre ; le quatrième, à avril et octobre ; le cinquième, à mai et septembre ; le sixième, à juin et août.

Tracées transversalement aux rayons ou lignes de Jours, les lignes d'Heures partagent chacun de ces rayons en six parties inégales, correspondant chacune à un douzième du temps compris entre le lever et le coucher du soleil. Le premier intervalle compté à partir du centre se rapporte à la première et à la douzième heure (style romain) ; le suivant, à la deuxième et à l'onzième, et ainsi de suite jusqu'au sixième intervalle correspondant à la sixième et à la septième heure du jour. Au-dessus du diamètre horizontal tracé sur le cadran, on remarque l'inscription IL. C'est, en chiffres romains, le nombre 49, exprimant la latitude du lieu pour lequel l'appareil a été construit. La latitude du mont Hiéraple est effectivement, à 10 minutes près, de 49 degrés.

Telle est, à part quelques détails sciemment omis, la description de la montre solaire gallo-romaine. Pour y trouver l'heure, l'observateur doit commencer par en orienter convenablement l'aiguille, c'est-à-dire amener cette aiguille à coïncider sur le cadran avec la ligne correspondant au jour de l'observation. Pour le premier jour du mois, point d'indécision possible ; mais, pour un autre jour quelconque, l'aiguille ne peut se placer qu'à l'estime. Cela fait, l'observateur s'attache à tenir la montre verticale de manière à avoir le soleil à sa gauche, et il amène le cadran dans le plan vertical passant par cet astre. Dans cette situation, les rayons solaires qui traversent l'orifice tronconique viennent dessiner un petit cercle lumineux sur la tranche gauche de l'aiguille, laquelle tranche est, a-t-il été dit, perpendiculaire au plan du cadran. La position de ce cercle, par rapport aux lignes d'Heures adjacentes, donne l'heure cherchée ; et cela, avec une approximation suffisante, eu égard aux besoins courants de la vie ordinaire.

(La Nature) L'-colonel HENNEBERT.

Nouvelles diverses

M. Méline, disent les organes mélinistes, a sans doute, en grande partie, le mérite du régime économique actuel ; mais, pourtant, c'est trop de l'identifier avec le système de la protection. Cette sollicitude de la part des journaux de M. Méline, est un des signes des temps qui n'est pas pour nous déplaire.

Cote de l'argent

du 22 Septembre 1894

Argent fin en grenailles . . fr. 111.— le kilo.

Fabrique d'Horlogerie **PAUL DITISHEIM, CHAUX-DE-FONDS** Rue de la Paix, 11

Boules. Chatelaines. Parures-montres 2530

Je suis **toujours acheteur** de toute quantité de **montres pour messieurs** et **Dames,** en **or, argent** et **métal** contre remise espèces. M cpt.68/9Br. 2784
Albert Möwius, Breslau (Allemagne).
Montres en gros.

Un horloger, ancien négociant bien connu en Belgique, très au courant de l'article horlogerie (montres et pendules), bijouterie, chaines, apprêts, etc., demande à représenter, en Belgique, Maisons Françaises ou Suisses de premier ordre. Très bonnes références. — S'adresser au directeur de la « Revue horlogère universelle », Galerie du roi, 18, à Bruxelles. 2655

Fabrication de **montres fantaisie** de toutes variétés, 10 et 11-12 lignes, or, argent et acier.
Albert Sémon,
2560 **St-Imier.**

On demande
pour de suite : Remontoirs acier oxydés 10 ou 11 lignes, cadrans blancs ou fondants pour marché anglais.
Indiquer quantité, qualité et prix à R. S. T. Bureau du Journal. 2798

Un grand atelier
avec logement, situés à proximité de la gare de Bienne, sont à louer.
S'adresser à Albert Chopard à Bienne. 2794

REPRÉSENTATION
un voyageur en horlogerie, prendrait encore une représentation de finissage d'ébauche. 2791
Adresser les offres Case postal n° 3604 **Delémont.** (H5112J)

Fabrique de Paillons
H 2076 Ch or, argent et platine 2781
G. Billon-Ducommun
Rocher, 20, **Chaux-de-Fonds.**

On cherche à acheter
régulièrement des pièces 13 et 18 lig., argent gallonnés, bon courant. 2799
TH. BEYER FILS, Horlogerie **ZURICH.**

Pour donner plus d'extention à un
Commerce d'Horlogerie
en pleine activité, on cherche à emprunter la somme de 15. — à 20.000. fr. — contre bonnes garanties. (H. 2092 Ch.) 2801
Adresser les offres sous chiffres **(H. 2092 Ch.)** à l'Agence **Haasenstein & Vogler,** à **Chaux-de-Fonds.**

Fabrique d'Horlogerie 2667
soignée, bon courant
pour tous pays, or, argent, acier, etc.
depuis 5''' Cylindre et 7''' Ancre jusqu'à 22'''
Spécialité
de genres Anglais, Allemand (Glashütte, etc.)
Montres bijoux, joaillerie boules, Châtelaines
etc. Montres garanties! etc.
JEANNERET & GOGLER
32, Rue Léopold Robert, 32
Téléphone **Chaux-de-Fonds** Téléphone

E. Jeanneret-Rauss
CHAUX-DE-FONDS
fabr. de cadrans d'émail, soignés et ord. pour bijoux, fondants dep. 4 lig., antiques, chronogr., compteurs, variétés. (H 2050 Ch.) 2659

Pr montres Boston
Fabrique de Croissants
par des procédés nouveaux et aux prix les plus bas. 2629
Echantillons sur demande.
Emile Lambert
Chez-le-Bart, Ct. Neuchâtel.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
pour tous pays
or, argent, acier, de 9 à 30 lignes 2576
Spéc. soig. en vérit. gen. angl., 3/4 pl., 14 à 20 lig. genre Indes 24 à 30 lig.
Secondes au centres, avec et sans arrêts
Chronographes, Quantièmes, etc.
Bulletin d'Observatoire
J. MAUMARY
MADRETSCH près **Bienne** (Suisse).

Fabrique d'horlogerie
SONVILLIER
Spécialité de montres remontoirs à vue et bascule de 13 à 20 lignes, acier, métal et argent pour tous pays aux meilleures conditions de qualité et de prix.
Calibres interchangeables
Pièces de rechange. 2394

Maison d'Agence et de Commission pr l'horlogerie

A. HORNSCHUH

Francfort s. Mein — Schaumainquai, 1

Importation **Exportation** **Représentation**
Magasinage **Réexpédition** **Encaissement**
Achat et vente en gros

On se charge de la vente des stocks de montres contre payement comptant 2787

Moteur industriel

Le moteur industriel le plus perfectionné est

le moteur à pétrole

Escher, Wyss & Cie

Invention et construction suisse

ayant obtenu les plus hautes recompenses.

Catalogues et dessins envoyées gratis et franco, par

GILLIÉRON & AMREIN

Constructeurs-mécaniciens, à VEVEY. 2618

Seuls concessionnaires du système pour la Suisse romande et la France.

Fabrique d'instruments de précision

USINE MÉCANIQUE

F. Chatelain, Neuchâtel

Maison de gros: **Paris, 10, Rue de Belzune.**

Médaille, Paris 1889. — Non concourant, Chicago 1893.

Podomètres perfectionnés 16 lig., et 13 lig., brevetés et déposés. Spécialité de mise à O automatique. — Curvimètres. — Compteurs Ouvrage soigné et garanti. 2527

Liquidation d'Horlogerie Exceptionnelle

d'environ **trois mille** mouvements remontoir 19‴, ancre, ligne droite, levées visibles, finis sans, ou avec boîtes acier, argent et or au gré des amateurs, par grande et petite quantité, même égrenées! — Ces mouvements pour pièces à verre et savonnettes en nickel et laiton doré, sont divisés en 4 qualités toutes extra soignées, avec marche de précision. d'une interchangeabilité absolue de toutes les pièces, par un outillage unique en sa perfection et des plus récentes inventions. H 4736 S-I 2666

Les 2 premières qualités sont réglées pour des bulletins de l'observatoire, avec ressort de réglage. Echappement non magnétique, spiral brevet Paillard Genève, châtons américains dessus et dessous, pignon de sureté à grand'moyenne, mise à l'heure intérieure, toutes à secondes, cadrans romains et arabes.

Livraison sans boîtes immédiate et avec boîtes dans un très court délai.

Egrenées pour étrennes avec monogrammes dans la huitaine. Paiement à terme et au comptant sous 3 % d'escompte.

Le Liquidateur:
Henri Thalmann, Fabricant d'horlogerie à **Bienne.**

Fabrique de Cadrans

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de MM. les fabricants d'horlogerie, fabricants de cadrans et du public en général, que j'ai repris la suite de la fabrication de cadrans dirigée jusqu'à sa mort par mon regretté mari **J. Wyss, fils.**

La pratique et les connaissances spéciales, que j'ai acquises par ma longue collaboration aux travaux de mon mari me permettront de continuer à fabriquer des produits de première qualité. Je prie MM. les fabricants de bien vouloir reporter sur moi la confiance dont ils avaient honoré mon cher défunt. 2778

Je préviens également ceux que cela peut concerner que je revendique dès ce jour la propriété exclusive des brevets d'invention délivrés au nom de J. Wyss fils ainsi que des marques et modèles déposés par lui.

Vve J. WYSS FILS.

Premier Supplément

au Répertoire alphabétique des Marques de fabrique concernant l'horlogerie,

enregistrées du 1er janvier au 30 juin,

par **ALBERT CHOPARD.**

Prix: 50 centimes.

En vente à la Chaux-de-Fonds, chez M. **Maridor,** Bureau central de publications horlogères, rue Léopold Robert, 25a; au bureau de la **Fédération horlogère**; à l'imprimerie **R. Haefeli & Cie**; à la papéterie **Matthey**; à Bienne, chez l'auteur. 2800

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MÉCANIQUE

CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Apprentissage d'horlogerie complet: trois ans. Apprentissage d'horlogerie pour spécialités. Apprentissage pour mécaniciens: trois ans. Classe spéciale de fabrication horlogère par procédés mécaniques perfectionnés. Cours théoriques, dessins techniques.

Bureau officiel d'observation des montres

avec bulletin au cachet communal.

S'adresser au Directeur.

Marque de fabrique

Fabrique d'horlogerie

LOUIS MULLER & Cie

BIENNE (Suisse)

18, Rue Central, 18

SPÉCIALITÉS: **Montres grandeur 9 3/4‴ et 11‴** en acier, argent et or, simple et fantaisie. 2654

Boules, demi-boules, montres-bracelets et **châtelaines, pendulettes** en métal et argent.

Calibre déposé

NOUVEAUTÉ **Boules automatiques pour Breloques** **BREVETÉES**

Technicum de Bienne. ECOLE D'HORLOGERIE

Apprentissage complet: 3 ans.

Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois.

Enseignement dans les deux langues

Bureau cantonal d'observation des montres

S'adresser au Directeur.

2400 **La Commission.**

RODOLPHE UHLMANN

21, Rue Daniel JeanRichard, 21

CHAUX-DE-FONDS

Médaille Paris, 1889
Exposition Universelle

FABRIQUE D'HORLOGERIE

SPÉCIALITÉ: La montre «COLOMBIA»

2628 et toutes les Nouveautés en Horlogerie

Prix-courant général illustré

franco sur demande.